

**MAIRIE DE JUGON LES LACS
COMMUNE NOUVELLE
Côtes d'Armor**

Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE :

VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU la demande de La commune de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle du 21 Mars 2022.

CONSIDERANT que pour le bon déroulement des Journée Européennes des Métiers d'Art 2022, il est nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation sur la place du Martray le samedi 2 avril et le dimanche 3 avril 2022 de 10h à 19h.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation sur la place du Martray seront interdits le samedi 2 avril et le dimanche 3 avril 2022 de 10h à 19h.
- ARTICLE 2 :** Les panneaux de signalisation de type réglementaire seront mis en place par le demandeur
- ARTICLE 3 :** Madame l'Adjudante cheffe de La Brigade de Gendarmerie de JUGON LES LACS, Mme la directrice générale des services de la mairie, sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté

Fait à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle
Le 21 Mars 2022

Le Maire,
Eric MOISAN

